

C'est précisément le cas de notre pays, comme de tous les pays qui jouissent de l'avantage douteux d'une industrialisation poussée et qui affrontent les dangers dont cette industrialisation, tout en étant nécessaire, menace le bien-être de l'homme moyen dans toutes les parties du monde. C'est l'échec de notre pays souverain à régler le problème de la pollution et les autres, dont le professeur Falk que je viens de citer fait état, qui inquiète la population canadienne et aussi le ministre, j'en suis sûr. La pollution et les dangers qu'elle présente pour le bien-être des Canadiens inquiètent le ministre et ses collègues, je suppose, tout autant que la population du Canada et les députés de l'opposition.

Nous ne proposons pas ces amendements pour embarrasser le ministre, mais pour le prier instamment de renforcer la loi laquelle, à notre avis, ne semble faire rien de plus que d'établir un mécanisme nécessaire et ne prévoit pas les autres éléments également nécessaires pour que le mécanisme fonctionne bien.

• (9.20 p.m.)

Quand je songe, comme un simple profane, à ce problème terrible de la pollution, quand je vois ce que de nombreux lacs et rivières sont devenus, quand je vois, au cours de mes déplacements, que les industries polluent constamment les eaux et l'air qui les entourent, je me demande: Quel moyen pouvons-nous prendre pour conjurer avec quelque efficacité un tel danger, car je me rends compte qu'il faudra des décennies, voire des générations pour nettoyer l'air et l'eau. Les conditions suivantes me semblent au moins nécessaires. D'abord, avoir un objectif. Il est nécessaire d'établir des normes nationales pour les diverses catégories d'eau de façon que la communauté dans l'ensemble ait un but qu'elle va chercher d'atteindre et, à cette fin, il faudra dépenser toutes les sommes dont on pourra disposer. Deuxièmement, il faudra que des sommes énormes soient attribuées à cette tâche, des fonds pour le financement de la construction des aménagements industriels nécessaires si l'on veut prévenir ce qui arrive maintenant à nos cours d'eau d'un bout à l'autre du Canada.

Épurer nos eaux ne se fera pas sans fonds de recherche. Il faut des sommes énormes pour permettre aux municipalités, qui actuellement abusent de leurs eaux en laissant les déchets et les matières polluantes engendrés par l'existence ordinaire de la collectivité se répandre dans les eaux comme celles du Saint-Laurent à Montréal et d'autres cours d'eau du pays entier, de construire les ouvrages d'infrastructure nécessaires pour qu'on puisse renoncer à de telles pratiques. Troisiè-

ment, ce qui est de toute évidence indispensable dans un pays comme le Canada, c'est le dispositif permettant de coordonner les efforts accomplis en ce domaine à l'échelon fédéral, provincial et municipal. J'insiste sur le mot «municipal» parce que je ne crois pas qu'il soit possible d'épurer nos eaux si les municipalités ou les gouvernements régionaux ne prennent une part active à l'opération et si on ne leur affecte les moyens financiers nécessaires à la construction de l'infrastructure requise pour éviter de polluer davantage les eaux.

Quatrièmement, il me semble qu'il devrait y avoir des normes nationales auxquelles on attacherait de strictes mesures prohibitives pour empêcher l'industrie, les municipalités et les particuliers de polluer nos eaux. Aucune mesure contre la pollution ne vaut le papier sur lequel elle est écrite, me semble-t-il, si elle ne traite de ces quatre grands domaines. La loi sur les ressources en eau du Canada ne le fait pas, monsieur l'Orateur. Il existe, il est vrai, une exception. Le bill parle de la coordination des initiatives fédérales et provinciales, mais pas de coordination fédérale-provinciale-municipale, et prévoit les éléments nécessaires à une collaboration et une coordination. Dans cette mesure, ce bill est valable. Mais il n'est question d'aucun des autres facteurs et, de ce fait, il est de peu de valeur et certainement moins que devrait l'être une mesure législative de 1970 sur ce sujet.

J'en reviens donc à mon premier point. Il a été impossible aux députés ne faisant pas partie du gouvernement de proposer quoi que ce soit ayant pour effet d'amender le bill en ce qui concerne les fonds qui seront mis à la disposition des régions ou des municipalités. Votre Honneur se souviendra avoir été obligé de rejeter un amendement qui concernait les subventions fédérales et que plusieurs autres propositions d'amendement relatives à des dépenses ont également été déclarées irrecevables. Nous savons que ces amendements ne peuvent être débattus ici du fait des règles parfaitement acceptables du Parlement. Cependant, nous ne pouvons nous attaquer au problème essentiel que constitue le financement de la lutte contre la pollution, et sans fonds cette tâche ne sera pas menée à bien —j'allais presque dire, pour rester dans la note eu égard à la pollution, «sans fric elle ne sera pas menée à bien.» Nous nous sommes efforcés de mettre l'accent sur l'aspect criminel de la pollution, mais le ministre n'a pas voulu nous suivre sur ce terrain. Aussi les députés de notre parti ont dû se borner à tenter d'amener le gouvernement à accepter l'idée que ce bill devrait contenir une disposition qui lui